



## Fiche de renseignements et d'autorisations pour l'Association Sportive du lycée François COUPERIN année scolaire 2025 - 2026

### 1 Autorisation parentale de participation à l'AS

Je soussigné(e) ..... père, mère, représentant légal (rayer les mentions inutiles) :

Adresse complète : .....

Numéro(s) de téléphone : ..... ou .....

Adresses mail : .....

autorise l'élève : NOM : .....

Prénom : .....

Classe : .....

Né(e) le : .....

à participer aux activités de l'Association Sportive du lycée François Couperin.

Cocher la ou les activités choisies :

- |   |                                     |                                      |   |
|---|-------------------------------------|--------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Football féminin | <input type="checkbox"/> Futsal     | <input type="checkbox"/> Volley-ball | <input type="checkbox"/> Athlétisme (compétition) |
| <input type="checkbox"/> CrossFit         | <input type="checkbox"/> Boxe       | <input type="checkbox"/> Badminton   |   |
| <input type="checkbox"/> Haltérophilie    | <input type="checkbox"/> Basketball | <input type="checkbox"/> Musculation |   |

### 2 Droit à l'image

J'autorise l'AS à utiliser, sans contrepartie, les photographies ou les films de mon enfant afin de promouvoir ses activités.

Cocher la case qui convient :  oui  non

### 3 Autorisation parentale en cas d'accident

En cas d'accident, j'autorise les responsables de l'AS à faire prodiguer les premiers soins à mon enfant et, le cas échéant, à le faire transporter au centre hospitalier de leur choix.

Cocher la case qui convient :  oui  non

### 4 Mode de paiement choisi

Je choisis de régler la cotisation de 35 € en :

- Chèque (à l'ordre de « l'Association Sportive du lycée François Couperin »)
- Espèces

### 5 Maillot sportif de l'A.S.

Si vous souhaitez obtenir le t-shirt de l'A.S. il faut remplir le bon de commande joint à cette fiche de renseignement.



Signature des parents ou des responsables légaux :

**1 Inscription à l'Association Sportive**

Pour s'inscrire à l'Association Sportive (AS) et être licencié à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) il faut :

- ① Lire et signer le présent document expliquant le fonctionnement de l'AS.
- ② Remplir et signer la fiche de renseignements et d'autorisations (voir au verso).
- ③ Payer la somme de 35 euros (en espèces ou en chèque à l'ordre de « L'Association Sportive du lycée François Couperin »).

Seuls les élèves ayant rendu un dossier complet à leur professeur d'EPS seront inscrits à l'Association Sportive. Toute inscription validée est définitive et ne donne droit à aucun remboursement (même si l'élève est exclu ou décide d'arrêter en cours d'année).

**2 Activités et participation des élèves**

AS	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
12h40 – 13h25	BADMINTON	VOLLEY-BALL	FUTSAL	HALTEROPHILIE BASKETBALL	BOXE
13h15 – 15h30	CROSSFIT		VOLLEY-BALL FOOT FEMININ MUSCULATION	BASKET	
17h35 – 19h00	MUSCULATION	CROSSFIT			

Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés lors des rencontres et/ou compétitions UNSS. Aussi, il est nécessaire de consulter régulièrement les informations de l'AS à l'entrée du gymnase, et/ou sur le site du lycée.

De même, certaines activités peuvent ponctuellement être annulées et c'est aux parents ou aux responsables légaux de s'assurer que la ou les activités de leur enfant sont assurées.

Les élèves peuvent pratiquer autant d'activités de l'AS qu'ils le souhaitent en loisir ou en compétition. Pour se faire une idée, ils peuvent essayer une activité sur 2 séances avant de s'inscrire.

Pour l'activité musculation, il est impératif de prévoir deux paires de tennis : une propre à semelle non marquante pour l'intérieur et une autre paire différente pour l'extérieur.

Les activités commenceront à partir du lundi 8 septembre.

**3 Déplacements et responsabilités**

Les professeurs d'EPS sont responsables des élèves qui leurs sont confiés uniquement lors des créneaux d'activités indiqués ci-dessus. Les activités débutent et se terminent au lycée F. Couperin. (en cas de déplacement, les horaires et les lieux seront indiqués sur la convocation).

**4 Présence des élèves**

La présence des élèves à l'AS repose sur la base du volontariat. Il n'y a donc aucune obligation d'assiduité. Cependant, pour le bon déroulement de l'AS et notamment pour les élèves engagés en compétition, il leur est fortement recommandé d'être le plus assidu possible aux entraînements et aux rencontres. L'état de présence d'un enfant à l'AS peut être vérifié auprès des enseignants sur simple demande.

**5 Droit à l'image**

À l'occasion d'entraînements, de rencontres ou de compétitions dans le cadre de l'AS, les élèves seront éventuellement photographiés ou filmés. L'AS souhaite utiliser ces médias pour promouvoir ses activités notamment pour illustrer un panneau d'affichage, le site du lycée ou constituer une banque de données multimédia. L'exploitation de ces données ne donne droit à aucune contrepartie. En cas de refus de la part des parents ou des responsables légaux, la photographie ou le film ne figurerait dans ces derniers qu'en rendant l'enfant impossible à identifier.

**6 Assurance**

L'AS a souscrit un contrat d'assurance collectif auprès de la MAIF. En signant ce document, vous reconnaissez avoir pris connaissance des garanties proposées par l'assureur (disponibles sur le site du lycée) pour la couverture des dommages corporels du licencié dans le cadre des activités de l'AS.

Signature des parents ou des responsables légaux,  
précédé de la mention « lu et approuvé »